

## LES CITES DE L'EMPLOI ELEMENTS DE PRESENTATION DE L'EXPERIMENTATION

### CONTEXTE

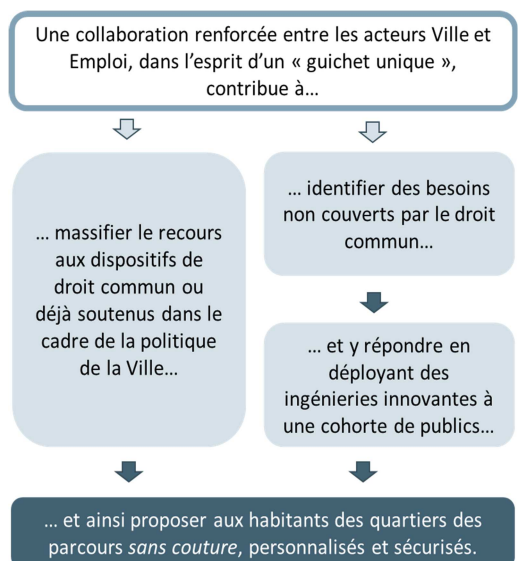
Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le taux de chômage est près de 3 fois supérieur à la moyenne nationale. Ce constat est lié à la surreprésentation, dans ces territoires, d'actifs qui, de par leur niveau de qualification ou leur catégorie socio-professionnelle, sont particulièrement exposés à ce risque (ouvriers, employés, personnes de faible niveau de formation, jeunes sortis précocement du système éducatif, intérimaires...).

Pour remédier à cette situation, la politique de la ville a poursuivi l'objectif de renforcer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des habitants des QPV, en facilitant, d'une part le recours au droit commun et, d'autre part, en mobilisant des dispositifs spécifiques à l'instar du PaQte, des emplois francs ou encore des crédits contrats de ville.

Les Cités de l'Emploi, dessinées début 2020, proposent une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi, pilotée par le Préfet. En appui du pilier « Emploi et développement économique » des contrats de ville, ce collectif d'acteurs, institutionnels et associatifs, vise à garantir aux résidents des QPV les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement qu'à l'ensemble de la population.

### LES ENJEUX

- Corriger les effets de la crise en renforçant l'accompagnement des résidents des QPV, particulièrement impactés
- Identifier les parcours, les risques de décrochage et veiller à une meilleure articulation entre les différents acteurs
- Renforcer les dynamiques « d'aller-vers » au bénéfice des publics les plus fragiles
- Embarquer les entreprises du territoire et améliorer le rapprochement offre/demande d'emploi
- Décloisonner les interventions des acteurs sur la chaîne emploi - formation – insertion
- Lever les effets de concurrence entre les dispositifs de l'emploi



## LA LOGIQUE D'ACTION

Par la collaboration renforcée, les cités de l'Emploi permettent de mieux répondre aux besoins des habitants en mobilisant, au moment opportun, les dispositifs de droit commun. Par ailleurs, pour les besoins non couverts, ce collectif d'acteurs propose un suivi adapté aux besoins du public repéré.

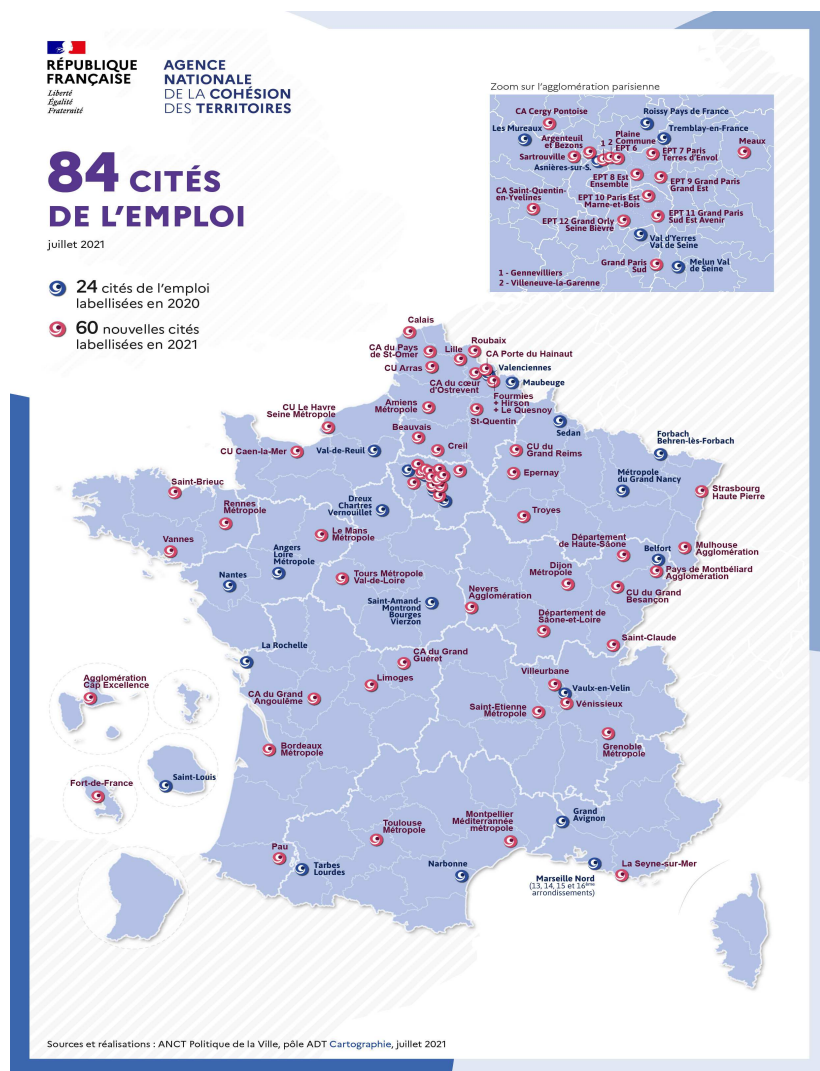
## LES PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

A l'image des cités éducatives, les cités de l'emploi n'ont pas vocation à venir se surajouter aux autres dispositifs mais cherchent à mieux coordonner l'action des acteurs du territoire et montrer des résultats tangibles sur l'accès à la formation et à l'emploi des habitants des QPV.

Leur mise en œuvre s'appuie en premier lieu sur l'analyse des besoins, réalisée par les partenaires territoriaux (collectivités, SPE, acteurs associatifs, entreprises...) coordonnée par les services préfectoraux. Ce diagnostic précis et objectif permet de positionner l'action de la cité de l'emploi. Cet état des lieux doit conduire à établir de nouvelles modalités d'actions, particulièrement celles qui permettent aux acteurs d'aller-vers, voire d'aller-avec les résidents des QPV et leur proposer des parcours « sans couture » articulés avec l'ensemble des mesures renforcées par le plan de relance.

La démarche cherche à apporter des solutions et faciliter l'accès de tous les habitants des quartiers aux mesures d'accès à l'emploi. De surcroît, les diagnostics territoriaux permettent d'identifier des publics pour lesquels une ingénierie peut utilement être déployée pour compenser les difficultés repérées et non couvertes par le droit commun : les jeunes, les femmes, les seniors et les chefs de famille monoparentaux notamment.

Le déploiement des cités de l'emploi est piloté par les préfetures de département et associe pleinement les collectivités locales dans leurs compétences institutionnelles. Son pilotage, mais également son suivi, doivent s'appuyer sur des instances préexistantes (instances de suivi du contrat de ville, par exemple) ou ad hoc. L'ANCT, en lien avec la DGEFP, est chargée d'animer les échanges entre cités de l'emploi et de capitaliser les bonnes pratiques. Le suivi et l'évaluation de l'action des cités de l'emploi s'appuieront sur un socle d'indicateurs mis à disposition par l'ANCT, en lien avec la DGEFP.



## LES TYPES D' ACTIONS FINANCEES

Une enveloppe de 100 000 € par cité de l'Emploi permet de financer trois grandes catégories d'actions :

Catégories d'actions	Illustrations
Animation territoriale partenaires Ville-Emploi	<ul style="list-style-type: none"><li>• Postes d'animateurs</li><li>• Animation / méthodologie d'animation territoriale</li><li>• Actions de communication...</li></ul>
Coordination de parcours (mobilisation des « briques » proposées dans le droit commun)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Postes de référents de parcours (suivi de cohorte, logique d'approche globale)</li><li>• Postes de coordination des référents de chaque opérateur / animation du travail en équipe (logique d'intensification du recours au droit commun)</li><li>• « Aller-vers » : actions de rattachage / médiation</li></ul>
Ingénierie dédiée pour un public pré-identifié (dans une logique de cohorte, et de complémentarité au droit commun)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Solutions / actions visant à lever les freins périphériques (garde d'enfant, mobilité...), fonds de soutien...</li><li>• Accompagnement individuel sur une typologie d'actions repérées comme manquants (coaching emploi, parrainage...)</li></ul>

## LE DEPLOIEMENT DE 60 NOUVELLES CITES DE L'EMPLOI (juillet 2021)

A l'occasion du comité interministériel des villes du 29 janvier 2021, le Gouvernement a réaffirmé l'engagement républicain en faveur de l'égalité des chances et s'est prononcé pour un élargissement de l'expérimentation à 60 nouveaux territoires.

Les cités de l'Emploi qui rejoignent l'expérimentation ont vocation à se déployer principalement à l'échelle d'un contrat de ville. Une priorité a été donnée aux territoires faisant l'objet d'une rénovation urbaine dans le cadre du NPNRU et à ceux désignés comme Quartiers de Reconquête Républicaine (QRR), où des moyens de police supplémentaires sont engagés afin de lutter contre la délinquance et les trafics. Enfin, pour encourager les collaborations et la mise en synergie des moyens, les quartiers où sont implantées les agences Pôle emploi dotées de moyens renforcés -les agences Equip'Emploi- ont été particulièrement identifiés.

Les cités de l'emploi présentent des réalités économiques et démographiques très diverses. En effet, près des deux tiers des nouvelles cités recouvrent un périmètre intercommunal et deux cités de l'emploi s'étendent sur un département.